

Avis aux professions juridiques

Les nouveaux règlements sur l'identité des clients entrent en vigueur le 31 octobre 2008

Les modifications au Règlement administratif 7.1 [Obligations et responsabilités opérationnelles] qui établissent des règlements rigoureux sur la vérification de l'identité des clients pour tous les avocats et les parajuristes titulaires de permis de l'Ontario, entrent en vigueur le 31 octobre 2008.

Ces modifications, approuvées par le Conseil en avril 2008, visent à améliorer la protection du public en exigeant des avocats et des parajuristes titulaires de permis qu'ils vérifient l'identité de leurs clients dans le but d'aider à prévenir les activités potentiellement frauduleuses ou criminelles.

Ressources du Barreau

- Le site web du Barreau. Pour plus de renseignements, y compris une foire aux questions, consultez la plus récente section du site web du Barreau au www.lsuc.on.ca.
- Téléséminaires de formation juridique permanente le 13 janvier 2009, de 12 h à 13 h 30. Venez apprendre quelles sont les répercussions de ces nouveaux règlements sur votre pratique et ce que vous devriez faire pour confirmer l'identité de votre client une fois qu'il a retenu vos services juridiques.
- Service d'aide à la gestion de pratique disponible au 416-947-3315 ou au 1-800-668-7380, poste 3315. Ce service téléphonique strictement confidentiel offre de l'aide pour interpréter le *Code de déontologie*, le *Code de déontologie des parajuristes* et les règlements administratifs du Barreau.



Nouvelles du Barreau

